

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil  
Téléphone : 514 872-3000  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)  
[commissions@montreal.ca](mailto:commissions@montreal.ca)

**COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

**ÉTUDE DU BUDGET 2022 ET DU PDI 2022-2031**

**Recommandations**

Au terme de l'étude publique de la prévision budgétaire 2022 et des investissements du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) est reconnaissante envers ses services, organismes et sociétés paramunicipales et la Société de transport de Montréal (STM).

À l'issue de ses délibérations, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

**1. BUDGET 2022 ET PDI 2022-2031 DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DES ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER ET PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT l'adaptation continue des unités d'affaires, en des circonstances toutes aussi particulières qu'inhabituelles consécutives à la pandémie de la Covid-19, et ce, dans un contexte de contraintes budgétaires;

CONSIDÉRANT l'évolution économique, laquelle est tributaire de l'évolution de la situation sanitaire;

CONSIDÉRANT le contexte d'incertitude économique attribué, entre autres, aux rebonds épidémiques de la Covid-19, de ses effets sur les prévisions budgétaires et les finances publiques et la nécessité de faire preuve de prudence;

CONSIDÉRANT la responsabilité dans l'affectation des ressources et la nécessaire rigueur de resserrer les dépenses et de fournir une prestation de service de qualité à la population montréalaise;

CONSIDÉRANT les défis structurels de la Ville à plus long terme tels que la pérennité des infrastructures, la transition écologique et le soutien aux populations les plus vulnérables.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-1.** Adopter les budgets de fonctionnement de 2022 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposés.

**R-2.** Adopter les prévisions d'investissements du PDI 2022-2031 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposées.

**2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE - CONFECTION ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DU BUDGET DE LA COMMISSION**

CONSIDÉRANT le déséquilibre budgétaire structurel croissant résultant d'une croissance des dépenses plus rapide que celle des revenus;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des projections budgétaires en phase avec les résultats réels des années passées récentes afin d'éviter les sous-estimations et surestimations des dépenses (p.ex. SPVM) et revenus (p.ex. amendes et pénalités) année après année;

CONSIDÉRANT la façon indifférenciée de la présentation des coûts liés à la gestion courante et ceux liés à la pandémie dans les bilans et prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT l'engagement exprimé par la présidente du comité exécutif de diversifier les sources de revenus en mobilisant, entre autres, l'expertise de diverses ressources en matière de fiscalité municipale dans le cadre d'une grande rencontre en 2022 sur la fiscalité et la diversification des sources de revenus pour faire faces aux défis budgétaires à court et long terme;

CONSIDÉRANT le besoin d'investissements importants dans les prochaines années dans le cadre du programme décennal d'immobilisation, entre autres, dans les Services de l'eau, de l'habitation, du matériel roulant et ateliers (SMRA) et la Société de transport de Montréal (STM);

CONSIDÉRANT l'examen public du bilan et des perspectives budgétaires et d'investissements du PDI, lequel constitue un processus de transparence et de reddition de compte annuel indispensable à la bonne gestion des finances publiques et représente un outil pédagogique et de communication essentiel pour informer la population en regard des orientations de la Ville.

La Commission recommande à l'Administration de :

**R-3.** Poursuivre l'optimisation des dépenses de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) en ne ménageant aucun effort pour offrir un service de qualité.

**R-4.** Appuyer l'initiative d'organiser, dès cette année, un sommet sur la fiscalité municipale et la diversification des revenus pour explorer diverses modalités innovantes, justes et équitables en vue d'un élargissement de l'assiette fiscale de la Ville.

Prospecter, dans une perspective d'optimisation des recettes, un pourcentage minimal des revenus provenant de nouvelles sources diversifiées en fonction des principes écofiscaux.

**R-5.** Développer une stratégie afin d'assurer que la Ville ait la disponibilité financière nécessaire pour investir suffisamment, dans le cadre de son PDI, dans le maintien et le développement d'infrastructures prioritaires.

**R-6.** Tenir compte des coûts récurrents et réels des budgets des années précédentes pour établir les projections budgétaires de l'année suivante.

- R-7.** Présenter les dépenses municipales et d'agglomération associées aux mesures exceptionnelles liées à la Covid-19 dans les bilans financiers de manière à les différencier de celles des activités courantes, en vue d'assurer l'équilibre budgétaire.
- R-8.** Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale afin de travailler avec le Service des finances pour doter la Ville d'un budget sensible au genre, dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), et de mettre en oeuvre des mesures en ce sens dès 2022:
- lors des consultations prébudgétaires;
  - lors de la confection du budget de fonctionnement 2023 et du PDI 2023-2032;
  - et lors des prochaines présentations des services à la CFA.
- R-9.** Intégrer un budget carbone lors de l'élaboration des prochains budgets de fonctionnement et du PDI des services et le présenter lors des exercices d'étude publique du budget ultérieurs.
- R-10.** Détailler, dans les présentations des budgets de fonctionnement et du PDI, les compétences partagées avec les gouvernements supérieurs pour clarifier la marge de manœuvre dont dispose la Ville.
- R-11.** Recevoir dans les temps demandés les présentations budgétaires et du PDI de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.

### **3. INCLUSION ET ÉQUITÉ**

CONSIDÉRANT que la pandémie a exacerbé les enjeux sociaux de pauvreté et d'exclusion sociale à Montréal et que la relance sociale de la Ville va exiger des efforts majeurs et soutenus pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que l'équité et l'inclusion sont au cœur des actions et des engagements de la Ville de Montréal, notamment avec son plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025;

CONSIDÉRANT le Chantier en accessibilité universelle 2020-2024 de la Ville de Montréal visant une métamorphose des processus et pratiques municipales en accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre les discriminations et sa volonté de rendre ses services, programmations et aménagements plus inclusifs pour les groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion par l'intégration systémique et transversale de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+).

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-12.** Poursuivre les efforts permettant d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) et la prise en compte des meilleures pratiques en accessibilité universelle dans la planification des projets et l'offre de services de l'ensemble des unités municipales.
- R-13.** Favoriser un déploiement souple, réactif et équitable sur le territoire montréalais des ressources en fonction des besoins prioritaires en matière de sécurité urbaine, de prévention de la violence commise et subie par les jeunes et d'itinérance.

- R-14.** Entreprendre, conformément à la Politique montréalaise pour l'action communautaire, adoptée en 2021, des travaux pour viser une harmonisation et une équité des programmes municipaux de financement des organismes communautaires, qui sont ses partenaires, ainsi que la mise en place de processus qui respectent les pratiques du milieu communautaire.
- R-15.** Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec dans l'objectif de rehausser significativement l'Entente Ville-MTESS qui vient à échéance en 2023.

CONSIDÉRANT la réalisation en cours de chantiers entre les arrondissements et la SDIS visant à redéfinir les modalités de traitement des enjeux sociaux;

CONSIDÉRANT le dépôt à la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal de recommandations pour assurer un financement adéquat des organismes communautaires.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-16.** Assurer la mise en place d'un plan qui permettra de rétablir un équilibre dans le financement des organismes communautaires désavantagés.

#### **4. TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

CONSIDÉRANT la volonté d'atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 tel qu'édicté dans le Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal par 46 mesures visant, entre autres, la mobilisation de la population montréalaise pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, l'accélération de l'adoption de modes de transport actifs et durables et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles dans les bâtiments;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Montréal dans son Plan directeur de l'agglomération de Montréal de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 à l'égard de trois priorités pour atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, soit : la réduction à la source; le détournement des matières organiques de l'élimination et la mobilisation des parties prenantes;

CONSIDÉRANT que le principe d'écofiscalité est une mesure incitative pour encourager et développer des comportements écologiques vertueux et représente un moyen d'identifier des revenus nécessaires pour couvrir les dépenses associées à l'octroi de certains services;

CONSIDÉRANT que la Ville paie des sommes considérables aux centres de tri afin de couvrir leurs frais d'opération;

CONSIDÉRANT l'élargissement, en 2022, de la consigne pour les bouteilles en verre qui représente une opportunité d'apporter des changements structurels;

CONSIDÉRANT les graves problèmes de performance de la machinerie de tri (pour le centre de Lachine) qui contamine les ballots de papier;

CONSIDÉRANT la difficulté des centres de tri à produire une qualité acceptable de papier recyclé comme extrant.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-17.** En appui aux arrondissements, renforcer le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville (11-018), afin que les nouvelles constructions soient plus performantes sur le plan énergétique et en matière de gestion des matières résiduelles.
- R-18.** Encourager activement l'optimisation du processus des centres de tri et à mettre en place des mesures visant à minimiser l'impact des contaminants pour le papier (verre, plastique souple, etc.), afin de réduire les investissements de fonds publics nécessaires à leurs opérations et d'assurer le respect de l'environnement.
- R-19.** Présenter, dans les faits saillants de la documentation budgétaire, les programmes et initiatives réalisés sur le territoire qui visent la réduction à la source, autant au Service de l'eau que celui de l'environnement, qui ont eu des effets positifs significatifs, notamment sur les coûts associés.

#### **5. ESPACES DE BUREAU ET LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS : MISER SUR L'OCCUPATION TRANSITOIRE ET DIVERSIFIER LES USAGES**

CONSIDÉRANT la tendance au décloisonnement des espaces de travail amorcée avec les espaces de cotravail avant la pandémie et sa généralisation avec les restrictions sanitaires en place depuis mars 2020;

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-20.** Soutenir l'occupation transitoire de locaux commerciaux et espaces de bureaux désertés en raison du télétravail consécutif à la pandémie, notamment à des fins communautaires, culturelles et de logement.

#### **6. FINANCES - PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI MONTRÉALAIS**

CONSIDÉRANT l'importance de préserver et de mettre en valeur la richesse collective que représente le patrimoine bâti montréalais;

CONSIDÉRANT les investissements considérables que représentent les travaux de maintien et de restauration des composantes architecturales d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, dû à la rareté de la main d'œuvre spécialisée requise pour ce type de travaux et à l'utilisation de matériaux nobles;

CONSIDÉRANT les limites d'admissibilité et de couverture des programmes de subvention existants.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-21.** Mettre en place, à l'instar d'autres villes canadiennes et américaines, des mesures fiscales afin d'inciter les propriétaires d'un bâtiment cité ou figurant sur la liste des «Témoins architecturaux significatifs» d'un arrondissement à réaliser des travaux de restauration, de rénovation ou d'entretien.

## **7. GRANDS PARCS, MONT-ROYAL, SPORTS ET LOISIRS**

CONSIDÉRANT l'iniquité territoriale sur le plan de l'offre en infrastructures récréo-sportives répondant aux besoins tant du grand public que des athlètes en développement;

CONSIDÉRANT la capacité limitée de la Ville à financer de nouveaux équipements de ce type;

CONSIDÉRANT que le projet citoyen pour un anneau de patinage quatre saisons sur le site du parc et de la station de métro Angrignon est en travail par la Direction des sports depuis 2014, et qu'il pourrait maintenant se voir reporté à la deuxième moitié du PDI 2022-2031.

La Commission recommande à l'Administration de :

**R-22.** Poursuivre ses représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs visant le financement de cette infrastructure structurante et afin d'en devancer la réalisation.

CONSIDÉRANT les analyses de la qualité des cours d'eau par le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) dont les résultats des prélèvements sont publiés en ligne et cartographiés;

CONSIDÉRANT que la nage en eau libre est une activité accessible à l'ensemble des Montréalais-es;

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en valeur des berges et l'insularité de Montréal.

La Commission recommande à l'Administration de :

**R-23.** Développer une expertise interne afin de faciliter le processus d'accès à l'eau et établir des partenariats avec les autres paliers gouvernementaux afin de réaliser ces projets.

## **8. EAU**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a émis un plan d'action renouvelé d'élimination des entrées de services de plomb d'ici 2032, sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le remplacement de la portion privée de l'entrée d'eau est désormais obligatoire, aux frais des propriétaires montréalais et admissibles au programme de subvention RénoPlex de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que le remplacement de la portion publique de l'entrée d'eau en plomb relève de la responsabilité de la Ville et la partie privée de celle du propriétaire;

CONSIDÉRANT que lorsqu'elle planifie des travaux de remplacement des entrées d'eau en plomb sur le domaine public, la Ville s'engage également à remplacer la portion privative en même temps, et ce, aux frais des propriétaires;

CONSIDÉRANT la désuétude des infrastructures hydrique - réseaux d'aqueduc et d'égout - et l'impérieuse nécessité de leur modernisation;

CONSIDÉRANT que malgré les investissements massifs dans le maintien, le rattrapage et le renouvellement des infrastructures, évalués à près de 400 millions \$ par année (budget), la Ville peine à combler le déficit d'investissements du passé;

CONSIDÉRANT les coûts financiers, environnementaux et de santé publique associés à leur détérioration et les investissements massifs se chiffrant à près de 5,1 milliards (PDI) \$;

CONSIDÉRANT que la population montréalaise est peu consciente du réel coût des opérations liées à l'eau, l'aqueduc et les égouts, mais devra assumer au rythme actuel près de 75% des dépenses;

CONSIDÉRANT que les investissements municipaux et gouvernementaux en 2020 de 380 millions \$ n'ont couvert que 66% des besoins d'investissement moyens pour le maintien et le rattrapage des infrastructures prévues entre 2021-2030, lequel se chiffrent à 575 millions \$;

CONSIDÉRANT l'insuffisance des programmes de subvention gouvernementale compte tenu de l'ampleur des besoins en maintien, rattrapage et renouvellement des infrastructures, principalement en raison des priorités gouvernementales déterminées en faveur de la résilience et l'adaptation aux changements climatiques.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-24.** Poursuivre et accélérer le dépistage et le remplacement des entrées de services de plomb et mieux communiquer les changements à la population.
- R-25.** Démontrer la compétitivité des prix des travaux de remplacement des entrées de service en plomb réalisés par les entrepreneurs pour le compte de la Ville et qui sont aux frais des propriétaires montréalais, mais également pour les coûts de tous travaux qui sont effectués sur recommandation de la Ville et doivent être assumés par les propriétaires.
- R-26.** Faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs afin de demander un soutien financier substantiel, sous forme de subvention, au maintien et remplacement des infrastructures des eaux de la Ville pour assurer la pérennité de ses infrastructures.
- R-27.** Développer une stratégie d'investissement pour assurer le maintien et le rattrapage des infrastructures d'eau jusqu'à 2030 minimalement.

## **9. SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT que la part du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal s'élève à près de trois quarts de milliard de dollars pour 2022 et que les activités liées à la sécurité publique représentent 17.7% - SPVM et Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) confondu - des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT les écarts majeurs identifiés année après année entre les prévisions budgétaires du SPVM et son budget réel et l'augmentation constante de ses dépenses;

CONSIDÉRANT les dépassements récurrents du budget de rémunération du temps supplémentaire des effectifs policiers et civils;

CONSIDÉRANT que des tâches administratives effectuées par le personnel policier pourraient être affectées à des employé-es civils-es;

CONSIDÉRANT la volonté annoncée du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de contenir les coûts et d'entreprendre une réflexion sur un nouveau modèle efficient et efficace pour assurer la sécurité de la population de l'ensemble du territoire de Montréal;

CONSIDÉRANT que le nombre de policiers par 100 000 habitants à Montréal est de plus de 20% que la médiane des villes de Toronto, Calgary et Winnipeg depuis 2017;

CONSIDÉRANT que le nombre de civils travaillant pour les services policiers de Toronto, Calgary et Winnipeg par 100 000 habitants est d'au moins 30% plus important qu'à Montréal et que l'utilisation de civils pourrait permettre des gains d'efficacité.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-28.** Respecter les limites du budget du SPVM et optimiser ses ressources et ses coûts d'opération afin d'assurer un service de police de proximité, un temps de réponse équivalent et un service équitable pour l'ensemble des Montréalais-es de l'agglomération.
- R-29.** Explorer de nouvelles avenues permettant à des employés civils de faire davantage de tâches administratives afin de permettre aux effectifs policiers de se concentrer sur leurs missions premières soit les opérations policières.
- R-30.** Développer une stratégie de gestion des heures supplémentaires permettant de respecter les objectifs initialement déterminés.

## **10. SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT la complexité de la gouvernance métropolitaine en matière de transport collectif et la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de promouvoir le transport en commun dans le Grand Montréal et veiller à sa planification, son organisation et son financement;

CONSIDÉRANT la désaffection persistante des usagers du transport en commun dont l'achalandage était remonté, avant l'imposition des nouvelles restrictions dues au variant Omicron, à 59 % de la fréquentation pré-pandémique;

CONSIDÉRANT l'absence d'éclosion au cours des deux dernières années marquées par la Covid-19;

CONSIDÉRANT que le transport collectif est au cœur de la mobilité durable fondamentale au regard de la transition écologique;

CONSIDÉRANT l'annonce, en novembre 2021, d'une enveloppe budgétaire de 5 milliards de dollars du gouvernement du Québec consacrée à l'électrification du transport en commun;

CONSIDÉRANT la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 de la Ville de Montréal qui soutient des initiatives de décarbonisation, notamment des transports individuels, collectifs et de marchandises;

CONSIDÉRANT le déficit structurel et l'écart entre les dépenses et les recettes prévues au budget 2022 de la STM de 43 millions \$ qui restent à combler;

CONSIDÉRANT que la structure du financement du transport en commun n'a pas été révisée profondément depuis les 30 dernières années et la nécessité de l'adapter pour relever les défis actuels et à venir.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-31.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour réclamer un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport en commun aux côtés de l'ARTM afin d'augmenter de façon pérenne le financement dédié au transport en commun pour mettre un terme au déficit structurel et accroître la part modale.
- R-32.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il finance l'entièreté des coûts associés à l'électrification du réseau en vue d'atteindre les cibles qu'il a lui-même fixées. Également, afin de respecter les délais demandés, raccourcir les délais d'autorisation des subventions.
- R-33.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'octroyer les aides financières requises pour arrimer l'offre de transport adapté à Montréal aux demandes croissantes.
- R-34.** Travailler à un partenariat étroit et efficace entre l'ARTM, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la STM et clarifier les rôles respectifs de façon à promouvoir en haut lieu le transport en commun.
- R-35.** Analyser les scénarios permettant un partage plus équitable de la dette de la STM entre la ville de Montréal, l'ARTM et le gouvernement du Québec.
- R-36.** Réclamer de l'ARTM de faire un exercice de transparence et de pédagogie pour expliquer le processus du financement du transport en commun et intégrer une présentation du budget de l'ARTM dans le cadre des prochains exercices d'étude du budget de la Commission sur les finances et l'administration.
- R-37.** Recevoir dans les temps demandés les documents budgétaires et du PDI de la STM de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.

## **11. HABITATION**

CONSIDÉRANT la crise actuelle de l'habitation qui sévit à Montréal;

CONSIDÉRANT les besoins d'investissement majeurs pour la construction constante de logements abordables et sociaux et l'acquisition de terrains destinés à l'habitation;

CONSIDÉRANT que 405 logements de HLM sont actuellement barricadés ou impropres à l'habitation, que 13 000 unités sont en très mauvais état et qu'un minimum de 765 millions de dollars sur 5 ans est nécessaire pour remettre en état les unités vétustes;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville de permettre la construction de 60 000 logements abordables sur 10 ans, que cet objectif passera par l'achat de terrains d'une valeur de 800 millions \$ et que les modalités de financement doivent être développées avec les partenaires gouvernementaux.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-38.** Réclamer aux partenaires gouvernementaux de débloquer les sommes suffisantes pour rénover le parc immobilier de HLM dans les plus brefs délais, pour financer convenablement la construction de logements sociaux et abordables.

**R-39.** Poursuivre les efforts afin de développer de nouveaux modèles de financement pour le logement social et abordable.

## **12. SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'accès à des véhicules et équipements de qualité pour desservir les services municipaux et ainsi répondre aux besoins de la population montréalaise;

La Commission recommande à l'Administration de :

**R-40.** Travailler en continue à l'amélioration d'une gestion efficace et performante des besoins en équipement et œuvrer à l'équité entre arrondissements via les investissements du PDI du Service du matériel roulant et des ateliers pour faciliter l'accès à des équipements de qualité et en quantité.

**R-41.** Faciliter le partage d'équipement par le biais d'ententes locales de matériel roulant entre arrondissements.

*Les recommandations ont été adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 19 janvier 2022. MM. Desbois et DeSousa ont manifesté leur dissidence aux recommandations 1 et 2. MM. Bourelle et Bottausci ont exprimé leur dissidence sur l'ensemble des recommandations.*